

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

Distr. générale
18 avril 2019
Français
Original : anglais

Troisième session

New York, 29 avril-10 mai 2019

Tenir compte des questions de genre dans l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Document de travail présenté par l'Australie, le Canada, l'Irlande, la Namibie, la Suède et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Résumé

À ses deux dernières sessions, le Comité préparatoire de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité en 2020 a pris en considération, dans le cadre de documents de travail, de déclarations et des rapports de la présidence, la nécessité d'assurer l'égalité femmes-hommes et de tenir compte des questions de genre dans le processus d'examen du Traité. Le présent document de travail encourage les États parties à envisager des moyens concrets d'assurer plus d'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs délégations et à procéder, au moyen d'un cadre de référence, à une analyse genrée des questions traitées au titre des trois piliers du Traité.

Genre : concepts clefs

1. Le terme « genre » s'entend des rôles, rapports, attributs et possibilités dont une société donnée, à un moment donné, juge qu'ils sont propres aux hommes et aux femmes. Le genre détermine les rapports existant entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les garçons et les filles, mais aussi entre femmes et entre hommes. Ces attributs, possibilités et rapports sont socialement construits et s'acquièrent par des processus de socialisation. Ils sont variables et dépendent du contexte et de l'époque. Le genre détermine ce qui est attendu, permis et valorisé chez une femme ou un homme dans un contexte donné¹.

2. L'analyse genrée permet d'examiner les rapports entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons, y compris leur accès aux ressources et le contrôle qu'ils exercent sur celles-ci, ainsi que les contraintes auxquelles ils doivent faire face les uns par rapport aux autres. On peut appliquer ce type d'analyse à l'élaboration, à

¹ Centre de formation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), *Glossaire d'égalité de sexes* (trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=151&mode=letter&lang=fr).



l'exécution et à l'examen des politiques afin de ne pas creuser les inégalités fondées sur le genre et de promouvoir plus d'égalité et de justice dans les relations entre les genres².

3. Il convient de noter que ces objectifs vont dans le sens de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Dans son Programme de désarmement (2018), le Secrétaire général préconise également la parité des sexes et la « pleine et égale participation des femmes à tous les processus décisionnels liés au désarmement et à la sécurité internationale³ ».

4. Étant donné que l'égalité entre les genres est considérée comme un instrument essentiel de paix et de sécurité, il est souligné dans le présent document qu'il importe de replacer le désarmement et la non-prolifération nucléaires ainsi que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le contexte plus large de la paix et de la sécurité internationales.

Le genre et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

5. Compte tenu des trois piliers du Traité sur la non-prolifération, l'analyse genrée peut permettre de comprendre comment le fait d'être une femme ou un homme influe sur des questions telles que : l'exposition au risque nucléaire ; les conséquences des rayonnements ionisants résultant de l'utilisation d'armes nucléaires ; la capacité de tirer profit des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ; l'accès à l'éducation et à la formation en sciences et ingénierie nucléaires.

6. Le genre est considéré comme une question transversale, directement liée au renforcement du processus d'examen du Traité. Dans leurs résumés factuels de 2017 et 2018, les Présidents ont souligné que les États parties avaient reconnu qu'il était essentiel de promouvoir la participation égale, pleine et effective des hommes et des femmes à la prise de décision et aux initiatives menées en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires ainsi que de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques⁴. Ils ont également précisé dans leurs résumés que, selon certains États parties, les femmes et les filles étaient touchées de manière disproportionnée par les rayonnements ionisants, ce qu'il convenait de prendre en compte dans les débats de la Conférence d'examen de 2020. Ces sujets ont été examinés plus avant au cours des débats sur l'examen du Traité, dans le cadre de documents de travail, de travaux de recherche, de déclarations et de manifestations parallèles⁵.

7. Des études récentes montrent que les femmes sont souvent sous-représentées dans les instances internationales qui traitent de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement, en particulier aux postes de direction, et que des

² Ibid.

³ Nations Unies, Bureau des affaires de désarmement, *Assurer notre avenir commun : un programme pour le désarmement*, 2018 (front.un-arm.org/documents/SGDA_fr_web.pdf).

⁴ Voir [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.41](#), Résumé factuel du Président (document de travail), 16 mai 2018, et [NPT/CONF.2020/PC.I/WP.40](#), Résumé factuel du Président (document de travail), 25 mai 2017.

⁵ Voir, par exemple, [NPT/CONF.2020/PC.II/WP.38](#), « La place des femmes dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : les questions des conséquences sur les femmes et de leur habilitation », document de travail présenté par l'Irlande à la session de 2018 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020, 24 avril 2018 ; [NPT/CONF.2020/PC.I/WP.38](#), « Les femmes, le développement et les armes nucléaires », document de travail présenté par l'Irlande à la session de 2017 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020, 10 mai 2017 ; J. Borrie *et al.*, *Gender, development and nuclear weapons : shared goals, shared concerns*, International Law and Policy Institute et Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, 2016.

mesures ciblées visant à améliorer leur participation s'imposent⁶. Présenté à la session de 2019 du Comité préparatoire par l'Australie, le Canada, l'Irlande, la Namibie, la Suède et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le présent document de travail, qui porte sur le renforcement de la mixité dans le processus d'examen du Traité, contient des recommandations utiles sur les moyens concrets d'assurer une plus grande égalité entre les genres dans la participation au processus d'examen du Traité.

Cadre de référence pour l'analyse genrée de l'élaboration de politiques relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

8. Divers outils peuvent être utilisés pour concevoir et appliquer des politiques qui tiennent compte du genre, et permettre ainsi de veiller à ce que tant les femmes que les hommes tirent parti des politiques élaborées et soient associés de manière équitable à l'élaboration, l'exécution et l'examen des politiques.

9. On trouvera dans le présent document un cadre de référence pour l'analyse genrée de l'élaboration de politiques relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

10. Ce cadre peut aider les États parties à adopter une démarche qui tienne compte du genre et à examiner ainsi la manière dont les politiques proposées peuvent réduire les inégalités entre les genres et répondre efficacement aux besoins différents des femmes et des hommes. Il peut également les aider à assurer plus d'égalité entre les genres dans leurs délégations et à promouvoir la participation pleine, concrète et égale des femmes et des hommes aux processus décisionnels liés au Traité.

Questions à examiner

| | |
|---|--|
| <p>Au stade de l'élaboration des politiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • En quoi les besoins et les priorités des femmes et des hommes diffèrent-ils dans le contexte de la politique proposée ? • À quelles ressources (économiques, financières, physiques, naturelles et autres) les femmes et les hommes ont-ils accès ? • La politique proposée pourrait-elle aggraver certaines inégalités existant entre les genres ? • A-t-on consacré suffisamment de temps, de ressources et de compétences à la prise en compte du genre dans la politique proposée ? • Les besoins de certains sous-groupes ont-ils été pris en compte (par exemple, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées) ? • Le vocabulaire employé va-t-il dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes ? • Les femmes et les hommes participent-ils sur un pied d'égalité à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions, et ont-ils le même poids dans ces processus ? • Existe-t-il un engagement tangible en vue d'assurer un équilibre entre les genres dans toutes les fonctions professionnelles, des postes d'appui aux postes de direction ? |
|---|--|

⁶ R. Hessmann Dalaqua, K. Egeland et T. Graff Hugo, *Still behind the curve : gender balance in arms control, non-proliferation and disarmament diplomacy*, UNIDIR, 2019.

Questions à examiner

- Des efforts ont-ils été faits pour que l'organisation des réunions favorise l'inclusion ?
- Existe-t-il des systèmes de collecte, de suivi et de publication de données et statistiques pertinentes ventilées par sexe ?

Questions à examiner

Au stade la mise en œuvre

- Les services et les technologies prévus par la politique sont-ils mis à la disposition des femmes et des hommes et accessibles aux femmes et aux hommes ?
- Les femmes ont-elles accès à l'éducation et à la formation technique et militaire sur un pied d'égalité avec les hommes ?
- Quels rôles les femmes et les hommes exercent-ils dans le cadre de la politique ?
- Existe-t-il des moyens de promouvoir l'accèsion des femmes aux postes de direction ? Dans la négative, quelles sont certaines des contraintes qui empêchent les femmes d'assumer des fonctions à responsabilité et comment peut-on y remédier ?

Questions à examiner

Au stade de l'examen des politiques

- Les hommes et les femmes ont-ils pu participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique ?
- La politique a-t-elle répondu efficacement aux priorités et besoins différents des femmes et des hommes, et prévoit-elle des stratégies d'intervention propres à chaque groupe ?
- Les femmes et les hommes ont-ils tiré parti des services et des technologies prévus par la politique ?
- La politique a-t-elle permis de trouver des moyens de combattre les stéréotypes fondés sur le genre et de renforcer les relations positives entre les genres par des mesures équitables ? Dans l'affirmative, quelles sont ces moyens et ces mesures ?

Conclusion et recommandations

11. Une plus grande participation des femmes ne suffira pas à elle seule à surmonter les inégalités entre les genres, à moins que : a) les femmes puissent influencer concrètement la prise de décisions ; b) les praticiens de l'action multilatérale comprennent dans quelle mesure les questions de fond dont ils ont à traiter ont souvent une dimension genrée.

12. Le présent document met à la disposition des États parties un cadre de référence pour l'analyse genrée de l'élaboration de politiques relatives à la non-prolifération et au désarmement nucléaires et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il est à espérer qu'un tel cadre puisse servir d'outil pour concevoir et mettre en œuvre des politiques qui tiennent compte du genre, et permettre ainsi que les femmes comme les

hommes tirent parti des politiques élaborées et soient associés de manière équitable à tous les stades de l'élaboration des politiques.

13. Le Président du Comité préparatoire à la session de 2019 devrait prendre en considération les questions de genre dans le résumé qu'il établira et les recommandations qu'il formulera à l'intention de la Conférence d'examen de 2020, notamment :

a) Demander au Groupe de l'impact des Champions internationaux de l'égalité des sexes sur le désarmement⁷ d'élaborer une boîte à outils pour aider les États parties à prendre en compte les questions de genre lorsqu'ils traitent de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi que des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ;

b) Demander aux États parties de veiller à la pleine et égale participation des femmes à tous les processus décisionnels liés à l'examen du Traité ;

c) Demander aux États parties d'utiliser l'analyse genrée pour veiller à ce que les besoins différents des femmes, des hommes, des filles et des garçons soient pris en compte dans le processus d'examen du Traité ;

d) Demander au Président ou à la Présidente de la Conférence d'examen de 2020 de faire la synthèse des débats tenus sur la question du genre lors des trois sessions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020 et de faire fond sur les conclusions issues de ces débats.

⁷ Créé en septembre 2018, le Groupe de l'impact des Champions internationaux de l'égalité des sexes sur le désarmement est coprésidé par le Canada, l'Irlande, la Namibie et l'UNIDIR. Il s'emploie à promouvoir le dialogue et la mise en commun des connaissances et à créer des possibilités d'action concrète pour faire progresser les initiatives tenant compte du genre qui s'inscrivent dans les processus multilatéraux de désarmement.